

Travaux d'urgence sur le collecteur principal d'assainissement – rue Gustave Eiffel

DCE BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

Version 0



Décembre 2018

NUMERO	DESIGNATION	Prix unitaire (€ HT)
10	TRAVAUX DE PREPARATION	
101	<p>ETUDE D'EXECUTION</p> <p>Ce prix rémunère les études d'exécution. Ces études d'exécution doivent être conformes au CCAP et au CCTP et comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • toutes enquêtes, reconnaissances, implantations et demandes d'autorisation nécessaires, • les plans d'emprises et dossier d'exploitation, • les notes de calculs des ouvrages à réaliser, • les notices méthodologiques de réalisation des travaux, • les notes et plans concernant les ouvrages provisoires, • les vues en plan au 1/250 avec report du projet (emprises extérieures des ouvrages ; longueurs, pentes et DN par tronçons homogènes, position des regards et ouvrages annexes, cotes radiers...), • les coupes types et particulières d'ouvrages au 1/50, • les profils en long, • le dossier des fournisseurs avec références et marques des ouvrages et équipements, • le programme d'exécution. <p>Le forfait :</p>	
102	<p>CONSTATS D'HUISSIER</p> <p>Ce prix rémunère le coût des formalités de constats établis par un huissier de justice avant travaux conformément au CCTP.</p> <p>Ces prix comprennent également la fourniture en deux (2) exemplaires du rapport sur support informatique (clé USB, CD-ROM ou DVD).</p> <p>Le forfait :</p>	
103	<p>INSTALLATION DE CHANTIER</p> <p>Ce prix rémunère l'installation de chantier Installation et signalisation de chantier comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'amenée de tous les bâtiments (en particuliers, sanitaires et vestiaires), panneaux et matériels nécessaires au bon déroulement du chantier, les autorisations nécessaires, l'aménagement de terrain mis à la disposition de l'entreprise, • Les éventuels aménagements des voies d'accès au tracé du réseau à réaliser. • L'ensemble de la signalisation routière et piétonnière nécessaire à l'entrée et sortie du chantier. • La mise en place et l'entretien de la signalisation routière nécessaire aux déviations et régulation de circulation (feux alternés). • Les dépenses éventuelles de location et d'utilisation des terrains autres que ceux mis à la disposition de l'entreprise par le maître de l'ouvrage. l'entretien des installations pendant la durée de chantier, • l'affichage réglementaire d'information du public, • les accès au chantier et dépôts à partir de la voirie existante, • l'installation de la clôture provisoire de chantier et son entretien, • les frais de gardiennage pour la durée des travaux si nécessaire, 	

	<ul style="list-style-type: none">• la dépose/repose de la signalisation permanente,• l'enlèvement des installations, le repli du matériel, et l'évacuation des matériaux excédentaires,• la remise en état des lieux des installations du chantier• La remise en état des trottoirs et voiries, <p>Les installations de chantier achevées et le matériel de chantier amené à pied d'œuvre, une fraction égale à soixante-dix pour cent (70 %) du prix sera réglée à l'Entrepreneur.</p> <p>Le solde (30%) sera versé après repliement de tous les matériels et installations, enlèvement de tous les matériaux en excédent et remise en état des lieux.</p> <p>Le forfait :</p>	
--	--	--

<p>104</p>	<p>OPERATION DE DETECTION PAR TECHNIQUES NON INTRUSIVES</p> <p>Ce prix rémunère la localisation de réseau sensible et non sensible enterré par procédé sans fouille dans les conditions de la norme NF S 70-003-2, quelle que soit la technique et la méthode, adaptées à la nature et à la profondeur de l'ouvrage à localiser ainsi qu'à son environnement, et permettant d'atteindre une précision en X, Y, Z, de classe A. Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• l'ensemble des démarches préalables (D.I.C.T., arrêté de voirie...)• l'analyse des éléments fournis par le Maître d'oeuvre dans le C.C.T.P., des réponses aux D.I.C.T. et de l'étude in situ menée dans les conditions visées à l'article 6.4 de la norme NF S 70-003-2,• l'amenée et le repliement des moyens matériels et humains, et toutes sujétions de déplacement,• toutes les opérations de détection sur le terrain, quel que soit le nombre de méthodes utilisées, le nombre et la localisation des relevés, pour tous les éléments du réseau.• Le report de ces réseaux sur un plan (format AUTOCAD)• Les éventuels réunions de concertation avec les différents concessionnaires ; <p>Ce prix s'applique, après accord du maître d'oeuvre, au mètre linéaire de canalisations posées, y compris branchements.</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	
-------------------	--	--

<p>105</p>	<p>SONDAGES DE RECONNAISSANCE ET REPERAGE</p> <p>Ce prix rémunère les travaux de recherche de câbles, canalisations et ouvrages souterrains en toute profondeur. Ce prix s'applique, après accord du maître d'œuvre, au mètre cube de fouille déplacé. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les DICT (déclaration d'intention de commencement des travaux), • le démontage des chaussées macadamisées, goudronnées ou pavées, asphaltées ou à revêtements spéciaux, y compris la couche de base, le caniveau, bordures et aires de stationnement, trottoirs, la mise en dépôt aux endroits désignés pour réemploi des matériaux à réutiliser, (macadam, pavés, caniveaux, bordures, vieux sable, etc...) provenant de ce démontage, • la signalisation de la fouille au moyen de piquet réfléchissant, cônes ou barrières et rubans réfléchissants, • la réalisation des terrassements à la pelle mécanique et /ou manuelle, de dimension adaptée aux réseaux recherchés, • l'extraction des déblais de toute nature, arrachage ou tronçonnage de racines diverses, avec débroussaillage préalable si nécessaire, • le jet sur berge et mise en dépôt des déblais à réemployer, reprise, transport et régilage aux décharges publiques (frais de décharges compris) ou aux endroits désignés des déblais en excédent, • la fourniture et le battage de palplanches, étalement, blindage ou coffrage des fouilles avec planches de toutes épaisseurs selon nécessités, ainsi que perte de bois, confection de pont de service et de planchers de roulage provisoires sur la tranchée, • l'épuisement ou la dérivation d'eau de toutes provenances et toutes sujétions pour travail dans l'eau, dans l'embarras des étais, des ouvrages (tel que des fondations) et des réseaux rencontrés, • la production d'un relevé précis et coté de l'état des conduites et ouvrages existants, • le remblaiement des fouilles avec matériaux extraits du site ou matériaux concassés d'apport lorsqu'un roulage important est à prévoir, • la réfection provisoire de la chaussée avec les matériaux mis en dépôt (y compris reprise et transport de ceux-ci) et son entretien jusqu'à la réfection définitive, • la défense, l'éclairage et le gardiennage du chantier durant la nuit, sans plus-value pour surlargeur en gueule exécutée dans le cadre des prescriptions du décret du 8 janvier 1965 et des décrets modificatifs en vigueur au moment de l'exécution des travaux relatif à la protection des travailleurs, <p>Le mètre cube :</p>	
<p>106</p>	<p>MISE EN ŒUVRE DU MARQUAGE - PIQUETAGE</p> <p>Ce prix rémunère, la réalisation du marquage – piquetage des réseaux selon les codes couleur conformément à la norme NF S70 003-1 et NF S70 003-3 et conformément au CCTP et son maintien et entretien pendant toute la durée du chantier.</p> <p>Ce prix comprend toute sujétions liées à la préparation du chantier et au repérage des réseaux.</p> <p>Ce prix comprend également l'établissement d'un compte-rendu de marquage-piquetage contradictoirement avec les exploitants des réseaux et sa transmission au maître d'œuvre.</p> <p>Ce prix est rémunéré au forfait ;</p> <p>Le forfait :</p>	

107	GEOREFERENCMENT Ce prix rémunère le géoréférencement permettant d'atteindre une précision en X, Y, Z, de classe A, au sens de la norme NF S70 003-1, de tous les réseaux neufs et anciens, posés et/ou découverts (avec ou sans terrassements) dans le cadre du chantier, par un géomètre expert, et conformément à la norme NF S70 003-3. Il comprend notamment : <ul style="list-style-type: none">• le relevé géoréférencé en X, Y et Z, de la génératrice supérieure des ouvrages, dans un délai suffisamment court pour garantir la pérennité et la pertinence des marques de détection.• l'intégration de l'ensemble des données par ouvrage localisé dans un fichier de type tableur compatible avec le logiciel EXCEL,• l'établissement d'un rapport complet des prestations comportant les éléments visés à l'article 6.11 de la norme NF S 70-003-2,• l'intégration de l'ensemble des réseaux localisés dans un plan de synthèse sous format vectoriel compatible avec le logiciel AUTOCAD,• la fourniture et transmission de ces éléments au format papier et informatique reproductible (XLS + PDF + DWG) au maître d'ouvrage et aux exploitants des réseaux concernés pour intégration dans le guichet unique.• La fourniture de ces éléments (levé géoréférencé, plans , fichier excel), au format papier et informatique reproductible (XLS + PDF + DWG) et leur intégration dans le dossier des ouvrages exécutés (DOE), suivant le nombre d'exemplaires prévus pour les DOE. Ce prix est rémunéré au forfait ; Le forfait :	

20	TRANCHEES	
201	DECOUPAGE ET DEMOLITION DE CHAUSSEE	
201.1	<p>DEMOLITION DE CHAUSSEE A L'ENGIN MECANIQUE QUELLE QUE SOIT SON EPAISSEUR ET SA NATURE</p> <p>Ce prix rémunère les travaux consistant en la démolition de chaussée à l'engin mécanique quelle que soit son épaisseur et sa nature (pavés, chaussées empierrées, ciment, asphaltes, enrobés...) y compris le découpage effectué au marteau piqueur ou à la scie.</p> <p>Le mètre carré :</p>	
202.2	<p>DEMONTAGE DE BORDURES</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la dépose et repose de bordures. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • toutes les sujétions de terrassements manuels et mécaniques nécessaires à la dépose et repose des bordures, et en terrain de toute nature ; • La dépose soignée des bordures, leur stockage et protection pendant toute la durée du chantier, • L'évacuation des bordures endommagées (fissurées, épaufrées, cassées, etc.) en décharge agréée ; • La repose à l'identique des bordures en fin de chantier sur lit de mortier, y compris sujétions de jointoiment, • la fourniture et mise en œuvre sur lit de mortier de nouvelles bordures de mêmes caractéristiques que celles évacuées et non réutilisables, y compris sujétions de jointoiment, • La remise en état des lieux après travaux, • toutes sujétions d'exécution. <p>Ce prix s'applique au mètre linéaire de dépose et repose de bordure constaté contradictoirement avec le maître d'œuvre.</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	

<p>202.3</p>	<p>DEMONTAGE DE CANIVEAUX</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire, la démolition et la reconstruction à l'identique des caniveaux de tout type nécessaire à la réalisation des tranchées.</p> <p>Il comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> • toutes les sujétions de terrassements manuels et mécaniques nécessaires à la démolition, et en terrain de toute nature ; • la dépose éventuelle soignée des fontes de voiries, des grilles métalliques et des cadres métalliques des caniveaux • les travaux de démolition des caniveaux maçonnés, en béton et/ou béton armé, de manière mécanique ou manuelle ; • toutes sujétions de dépose des branchements, raccords et scellements éventuellement présent dans la zone du caniveau à démolir • la découpe des armatures éventuelles ; • le tri, le chargement des gravats, le transport et le déchargement au lieu de dépôt provisoire éventuellement proposé par l'entrepreneur à l'agrément du maître d'œuvre puis leur mise en décharge définitive, selon leur nature de déchet ; • la reconstruction à l'identique des caniveaux, y compris fourniture et mise en œuvre des bétons, coffrages, ferrallages, moellons, mortiers, pierres de constructions, etc. • la reconstitution éventuelle des branchements, raccords et scellements initialement présents sur la zone de caniveau démolie, y compris toutes sujétions de fournitures et mise en œuvre des canalisations de type (PEHD, PVC, fonte, etc.) et de diamètre identique aux branchements, raccords et scellements initiaux, • la repose des fontes de voiries, des grilles métalliques et des cadres métalliques des caniveaux, • le talutage fin des parois des caniveaux en terre ; • La remise en état des lieux après travaux, • toutes sujétions d'exécution. <p>Ce prix s'applique strictement au mètre linéaire de caniveau démolit et reconstruit mesuré contradictoirement avec le maître d'œuvre.</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	
<p>202</p>	<p>TRANCHEES MECANIQUES</p>	
<p>202.1</p>	<p>TERRASSEMENT JUSQU'A 2M DE PROFONDEUR</p> <p>Ce prix rémunère l'ouverture de tranchées dans des terrains de toute nature, jusqu'à une profondeur de 2.00 m, pour pose de canalisations < DN 300 et comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'extraction des déblais, le jet sur berge et mise en dépôt des déblais à réutiliser, • la fourniture et la confection de ponts de service et plancher de roulage provisoires sur la tranchée, • le comblement éventuel de fossé préalable à l'ouverture de tranchée pour franchissement par les engins de chantier puis la remise en état à l'initial en fin de travaux, • la fourniture et la mise en œuvre des barrières de protection pour assurer la sécurité du public, lorsque le chantier est en site urbain, • le réglage des parois et le compactage du fond de fouille, • les dispositifs éventuels pour éviter l'entrée des eaux de ruissellement de surface dans la fouille <p>Le mètre cube :</p>	

<p>202.2</p>	<p>TRANCHEE POUR CANALISATION DE BRANCHEMENTS</p> <p>Ce prix rémunère l'ouverture de tranchées dans des terrains de toute nature d'une largeur de 0.6 m, jusqu'à une profondeur de 2.00 m, pour pose de canalisation DN 160, et comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'extraction des déblais, le jet sur berge et mise en dépôt des déblais à réutiliser, • la fourniture et la confection de ponts de service et plancher de roulage provisoires sur la tranchée, • le comblement éventuel de fossé préalable à l'ouverture de tranchée pour franchissement par les engins de chantier puis la remise en état à l'initial en fin de travaux, • la fourniture et la mise en œuvre des barrières de protection pour assurer la sécurité du public, lorsque le chantier est en site urbain, • le réglage des parois et le compactage du fond de fouille, • les dispositifs éventuels pour éviter l'entrée des eaux de ruissellement de surface dans la fouille <p>Le mètre cube :</p>	
<p>203</p>	<p>PLUS VALUE POUR DEROCTAGE AU BRH</p> <p>Ce prix rémunère la plus value aux ouvertures de tranchée pour travail en terrain rocheux nécessitant l'emploi du brise-roche hydraulique, payé sur constat du Maître d'œuvre, et quelle que soit la profondeur. Le démontage de chaussée et de la couche de fondation ne font pas partie de cette plus-value. La plus-value sera payée au mètre cube de rocher rencontré.</p> <p>Le mètre cube :</p>	
<p>204</p>	<p>EVACUATION ET TRANSPORT DES DEBLAIS</p> <p>Ce prix rémunère le chargement, le transport et le déchargement des déblais de toutes natures, à toutes distances et droits éventuels (boue, vase, terre, pavé, vieille maçonnerie...) à une décharge habilitée et comprend également tous les frais pouvant être demandés par le gestionnaire de la décharge, le nettoyage des chaussées empruntées en cas de chute de matériaux ou salissure par les pneumatiques.</p> <p>Le mètre cube :</p>	

205	BLINDAGES JOINTIFS DES FOUILLES	
205.1	<p>BLINDAGES JOINTIFS DES FOUILLES JUSQU'À 2.00 M DE PROFONDEUR</p> <p>Ce prix rémunère l'étalement, le blindage jointif ou doublement jointif des fouilles lorsque l'ouverture de la tranchée entraîne une profondeur incompatible avec les préconisations du décret du 8 janvier 1965 et avec la sécurité des travailleurs jusqu'à une profondeur de 2.00 fond de tranchée.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la surlargeur de tranchée si nécessaire, • la fourniture, le transport, la pose, la dépose du système de soutènement, • les pertes de bois, • les sujétions de travail dans l'embaras des étais à toutes profondeurs, • le fichage du pied du blindage en terrain fluent, • la dépose soignée des blindages à l'avancement des couches de remblais, • l'injection de blocage en fin de chantier soit depuis l'extérieur, soit depuis l'intérieur de l'ouvrage selon le type de blindage utilisé. <p>Le soutènement doit être jointif ou doublement jointif dans le cas de sols fluents ou susceptibles de le devenir.</p> <p>NB : l'étalement des fouilles peut s'exécuter par tous les moyens, plinthes, boisages semi-jointif en vue d'éviter tout éboulement et d'assurer la sécurité conformément aux règlements en vigueur.</p> <p>Le prix est compté pour le mètre carré de terrain soutenu, les deux côtés étant blindés ou étayés selon les règles de l'art pour assurer la sécurité.</p> <p>Le mètre carré :</p>	
204	<p>DEPOSE DE RESEAUX EXISTANTS</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la dépose des réseaux existants en tranchée ouverte, quel que soit son diamètre, y compris dépose des regards du réseau.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • tous les sondages de reconnaissance et localisation de la conduite à déposer et des réseaux existants sur l'emprise des travaux, • toutes les sujétions de terrassements supplémentaires manuels et mécaniques nécessaires à la dépose du réseau et de ses regards, et en terrain de toute nature ; • toutes sujétions de découpe propre, d'étalement et blindage nécessaire à la dépose du réseau, de ses conduites et de ses regards, • la dépose des branchements, • les sujétions de croisement de réseaux divers (canalisations, câbles, fourreaux,etc...), • toutes sujétions de découpe propre des canalisations existantes se raccordant sur les regards existants à déposer, • la dépose des branchements particuliers existants jusqu'au tabouret si celui-ci peut être réutilisé (altimétrie et état du tabouret corrects), ou intégralement dans le cas contraire, y compris toutes sujétions, • la dépose et l'évacuation du réseau (conduites et regards) en décharge, • toutes sujétions d'exécution. <p>Ce prix s'applique au mètre linéaire de réseaux réellement déposés et constatés contradictoirement par le maître d'œuvre.</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	

--	--	--

<p>206</p>	<p>LONGEMENT DE RESEAUX</p> <p>Ce prix sera appliqué pour longement de réseaux secs et humides dont la distance entre la paroi de tranchée et le flanc de la conduite longée est inférieure à 0.50 mètres. Ce prix rémunère aussi le déport de réseaux secs de l'axe de la canalisation d'eaux usées à poser sur quelques dizaines de centimètres et ce sur 20 mètres maximum de long.</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	
<p>207</p>	<p>CROISEMENT DE RESEAUX</p> <p>Ce prix rémunère le travail de recherche et de localisation de canalisations, câbles et branchements transversaux par terrassement manuel, ainsi que toutes sujétions pour le maintien, la protection et le soutènement si nécessaire des ouvrages croisés.</p> <p>Ce prix ne rémunère pas les croisements avec les réseaux existants dévoyés au préalable dans le cadre du marché, que ce soit provisoire ou définitif.</p> <p>Une unité sera comptée lors d'un regroupement en faisceau de réseaux de différentes conduites.</p>	
<p>207.1</p>	<p>CROISEMENT DE RESEAU D<150MM</p> <p>Croisement de réseau de $D \leq 150\text{mm}$ tel que décrit précédemment</p> <p>L'unité :</p>	
<p>207.2</p>	<p>CROISEMENT DE RESEAU 150MM<=D<=500MM</p> <p>Croisement de réseau de $150\text{mm} \leq D \leq 500\text{mm}$ tel que décrit précédemment</p> <p>L'unité :</p>	
<p>208</p>	<p>REMBLAIEMENT DE TRANCHEE ET DIVERS</p>	
<p>208.1</p>	<p>GRILLAGE AVERTISSEUR</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et le déroulage du grillage avertisseur détectable de couleur marron, largeur 30 cm minimum, placé à 0.30 mètres au-dessus de la génératrice supérieure de la canalisation. Ce prix sera payé au mètre linéaire de canalisation.</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	
<p>208.2</p>	<p>LIT DE POSE ET ENROBAGE DANS TRANCHEE POUR CONDUITE</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et mise en place de gravillon 5/15 sur 0,10 mètres d'épaisseur en lit de pose des conduites, y compris réglage en fond de fouille.</p> <p>Le mètre cube:</p>	

208.3	REMBLAI DE LA TRANCHEE EN GRAVE GNT 0/20 Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre de grave concassée de granulométrie 0/20 pour remblaiement de fouille en tranchée. Le matériau sera mis en œuvre par couches successives compactées de 0.20 mètre pour obtenir la compacité requise. Le compactage sera du type compacté contrôlé. Ce prix comprend également l'arrosage et toutes sujétions d'embaras des réseaux tiers et blindages. Le mètre cube:	
208.4	REFECTION DE TRANCHEE EN ENROBE Ce prix rémunère la réalisation de revêtement en enrobés dense comprenant le décapage sur 0.20 d'épaisseur, le redressement de la couche de fondation les purges éventuelles et l'évacuation des déblais ;la fourniture à pied d'œuvre, de grave bitume 0/20 sur une épaisseur de 0.14 m pour exécution d'une couche de base, comprenant fourniture, transport et mise en œuvre, cylindrage et toutes sujétions. La mise en place d'un revêtement bitumineux en matériaux de granulométrie 0/10 enrobés à chaud, épaisseur 6 cm, y compris fourniture des granulats et du liant, transport à pied d'œuvre, mise en place et compactage Le mètre carré:	
30	CANALISATIONS ET REGARDS	

<p>301</p>	<p>CANALISATIONS D'ASSAINISSEMENT</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la pose de canalisation (telle que définie au C.C.T.G. et C.C.T.P.) et des pièces spéciales (té, coudes, manchons, cônes, brides, plaques pleines, etc.). Les conduites et les pièces spéciales devront résister durablement à la forte agressivité des effluents (pH ~ 1).</p> <p>Ce prix comprend notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fourniture des tuyaux et pièces spéciales, le transport, la mise en dépôt, la reprise éventuelle pour amener à pied d'oeuvre, le bardage, la pose à toute profondeur dans une tranchée dressée suivant la pente du profil en long, • Le calage de la conduite au fond de la tranchée sur le lit de pose • La coupe des tuyaux, • La mise en place des pièces spéciales, des joints courants ou spéciaux, y compris toute fourniture et accessoire ; • La fourniture et mise en œuvre des manchons de raccordement entre conduite de diamètre et de matériaux différents • Les dispositions spécifiques de mise en œuvre des canalisations pour des pentes supérieures à 10%, permettant d'assurer la stabilité de la canalisation et d'éviter le départ des matériaux d'enrobage de celle-ci, conformément aux prescriptions du CCTP ; • La fourniture et la pose d'un grillage avertisseur de couleur marron, • toutes sujétions pour pose dans l'embaras des étais et blindages, l'eau et la boue. <p>Les conduites seront conformes aux spécifications techniques du CCTP et aux charges auxquelles elles seront soumises.</p> <p>La longueur est comptée suivant l'axe de la conduite, sans déduction des longueurs occupées par les pièces de raccord, les pièces spéciales, les regards, et sans majoration pour les pièces spéciales (coude, cône, Té, ou pièces de raccordement, pièces entre cadres et canalisations....).</p>	
<p>301.1</p>	<p>CONDUITE DN200 MM PVC CR8</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la pose de tuyau d'assainissement en PVC – CR8 et équipé d'un joint caoutchouc serti en usine.</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	
<p>301.2</p>	<p>CONDUITE DN160 MM PVC CR8</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la pose de tuyau d'assainissement en PVC – CR8 et équipé d'un joint caoutchouc serti en usine.</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	

302	REGARDS DE VISITE ET CONNEXION	
<p>302.1</p>	<p>REGARDS DE VISITE DN 1000 EN BETON ARME</p> <p>Ce prix rémunère conformément au CCTP la fourniture et mise en œuvre d'un regard de visite préfabriqué en béton armé de qualité XA3 de diamètre intérieur 1000mm, quelle que soit la profondeur du regard.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des terrassements supplémentaires mécaniques et manuels en terrain de toute nature et quelle que soit la profondeur, nécessaires à la réalisation complète du regard, • L'ensemble des terrassements supplémentaires en remblais d'apport de type 0/31.5, conformément au CCTP, y compris toutes sujétions de compactage, nécessaires à la réalisation complète du regard, • Le lit de pose en sable fin de rivière ou gravillon 5/15 sur 0,10 mètres d'épaisseur, • La fourniture et pose du béton de propreté de 10cm d'épaisseur, • La fourniture, le transport et la mise en œuvre des éléments préfabriqués du regard en béton (élément de fond de regard avec cunettes et banquettes, éléments droits, dalle réductrice (PST), rehausse sous cadre si nécessaire), • La fourniture et pose d'une dalle supérieure de répartition en béton armé suivant la position du regard, • La fourniture et pose des échelons et crosses d'accès pour une profondeur de regard supérieur à 1,00m, • Toutes sujétions de finitions et de parfaite étanchéité ; • Toutes sujétions de raccordements aux conduites projetées et existantes, y compris carottage, fourniture et pose de manchons et/ou joints souple d'étanchéité, et scellements. • Toutes sujétions de lestage éventuel afin d'assurer la stabilité du regard en présence de la nappe souterraine, • La fourniture et pose d'un cadre et tampon en fonte ductile de classe D400 sous chaussée, étanche, circulaire ouverture 600mm, articulé sur charnières sans trou d'aération. <p>Il est rémunéré à l'unité</p> <p>L'unité :</p>	
<p>302.2</p>	<p>CARROTAGE POUR DN 300 SUR REGARD BETON EXISTANT</p> <p>Ce prix rémunère la réalisation d'un carottage sur regard de visite en béton DN 1000 existant, foré à la couronne de diamant comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'amenée et le repli du matériel de carottage, • l'exécution, le montage, le démontage du carottage avec tout le matériel nécessaire à sa bonne exécution y compris l'eau de refroidissement, l'enlèvement et l'évacuation du résidu de carottage, • la fourniture et la pose du joint, pour réaliser la bonne étanchéité entre les matériaux. <p>L'unité :</p>	

302.3	<p>RACCORDEMENT DE BRANCHEMENT ET ANTENNE</p> <p>Ce prix rémunère la réalisation d'un raccordement des conduites (branchements et antennes) sur le nouveau collecteur.</p> <p>L'unité :</p>	
40	BRANCHEMENTS PARTICULIERS	
401	<p>REPRISE DE BRANCHEMENT EXISTANT PARTICULIER</p> <p>Ce prix rémunère la reprise d'un branchement d'assainissement eaux usées existant pour particulier.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la recherche du branchement existant, • la démolition des existants (bordures, caniveaux, etc.) et de la chaussée et/ou trottoir, les bords de la tranchée étant coupés francs et parallèles, • toutes sujétions liés aux croisements et longements de réseaux quels que soient leurs diamètres, • L'ensemble des terrassements mécaniques et manuels en terrain de toute nature et quelle que soit la profondeur, nécessaires à la réalisation complète du branchement et de ses équipements, • La protection des fouilles contre les venues d'eaux de toutes origines et toutes natures, y compris toutes les dépenses d'épuisement ; • Les blindages, les étalements ou talutages éventuels, y compris toutes les sujétions nécessaires afin d'assurer la stabilité des talus, • La fourniture et mise en œuvre des canalisations PVC DN160 CR8 (ou éventuellement CR16 si besoin) entre la conduite principale d'eaux usées et le tabouret de branchement existant, y compris fourniture et pose du grillage avertisseur de couleur marron ; • La fourniture et mise en œuvre de la culote de branchement de diamètre adapté au collecteur principal et de même matériaux, et/ou le percement du regard, par carottage, les joints et le raccordement conforme au CCTP, • La fourniture et mise en œuvre de sablon en lit de pose et en enrobage des canalisations de branchements sur au moins 10cm d'épaisseur, • L'ensemble des terrassements en remblais d'apport de type 0/31.5, conformément au CCTP, y compris toutes sujétions de compactage, nécessaires à la réalisation complète du branchement et de ses équipements, • la réfection à l'identique des existants (bordures, caniveaux, etc.) et de la chaussée et/ou trottoir. • toutes sujétions nécessaires au bon fonctionnement de l'ouvrage ; <p>Il est rémunéré à l'unité</p> <p>L'unité :</p>	
50	OPERATIONS AVANT RECEPTION	

501	<p>DOSSIER DE RECOLEMENT</p> <p>Ce prix rémunère au forfait la fourniture du dossier des ouvrages exécutés conforme au CCTP. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">• les plans au 1/250 des ouvrages exécutés avec caractéristiques (dimensions, références et marques), pentes et cotes radiers,• les profils en long,• les coupes types et particulières,• un document rassemblant l'ensemble de tous les tests et essais réalisés,• la fourniture d'un CD ROM regroupant les pièces énoncées précédemment (plans format DWG) <p>Le dossier de récolement sera diffusé en 4 exemplaires :</p> <ul style="list-style-type: none">• trois pour le Maître d'Ouvrage• un pour le Maître d'œuvre <p>Le forfait :</p>	
------------	---	--

Pour le Titulaire

Pour le Maître d'Ouvrage